



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : risques naturels

Question écrite n° 2319

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le secrétaire chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs sur le fait que le développement des infrastructures rurales et urbaines conduisent à réaliser de nombreux travaux d'aménagement fonciers à la Réunion. Il l'informe que des études scientifiques ont souligné la fragilité des sols dans certaines régions de l'île et ont évoqué les risques majeurs d'érosion liés au relief et aux conditions climatiques. Il lui demande de lui préciser s'il est envisagé de mettre en place des moyens financiers et techniques pour réaliser une action anti-érosive et de conservation des sols, notamment par la réalisation de dispositifs anti-érosifs, une campagne de sensibilisation du public et de formation par des ouvrages témoins des divers intervenants et la définition d'aides financières éventuelles pour des investissements allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La constitution géologique, la topographie et les fortes précipitations du département de la Réunion favorisent tous les processus érosifs : effondrements, glissements, ravinements, érosion superficielle. La quantité des matériaux transportés par les cours d'eau est estimée à 3 000 tonnes par kilomètre carré par an, ce qui correspond à un décapage moyen annuel de 1 millimètre environ et place la Réunion parmi les régions du globe où l'érosion est la plus active. Ces phénomènes d'érosion sont d'autant plus intenses qu'ils se produisent dans des zones déboisées, soit pour permettre des pratiques agricoles telles que le maraîchage et le géranium, soit à la suite d'incendies comme il s'en est produit il y a quelques semaines. Cette évolution est très préoccupante, d'une part, parce que le capital sol tend à diminuer et à s'appauvrir posant le problème de la pérennité de l'économie rurale actuelle, d'autre part, parce que sous l'effet des pluies et particulièrement des précipitations cycloniques, ainsi chargées de matériaux, les dommages aux ouvrages hydrauliques et aux infrastructures rurales s'en trouvent aggravés. À noter cependant que ces dommages ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des dégâts dus aux dépressions cycloniques. Deux sortes de mesures doivent être prises : à court terme, il s'agit d'examiner les conséquences de l'incendie et de faire apparaître les zones situées à l'aval particulièrement vulnérables aux eaux chargées de matériaux, afin de prendre des dispositions adaptées, telles que des curages preventifs d'ouvrages hydrauliques, avant la prochaine saison cyclonique ; le secrétaire d'État chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et le ministre de l'intérieur ont décidé d'aider les collectivités locales à réaliser rapidement une étude permettant d'aboutir à ce résultat. À moyen et à long terme, les solutions ont été décrites dans les conclusions d'une mission d'enquête, effectuée en février-mars 1988, à la demande du ministre des départements et des territoires d'outre-mer et du ministre délégué chargé de l'environnement, par MM Claude Robin, inspecteur général de l'administration, Jacques Estienne et Yves Meau, ingénieurs généraux des ponts et chaussées, et Louis de Crecy, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, à la suite des dommages causés par la dépression tropicale Clothilde en février 1987. Ces solutions consistent à : 1° effectuer des reboisements : l'ONF a entrepris depuis 1951 un effort de reboisement de l'ordre de 150 hectares par an, à comparer aux 180 hectares déboisés annuellement en faveur des productions agricoles. Cette politique de reboisement doit être poursuivie et intensifiée pour faire face aux autorisations de défrichement et aux incendies. Un système d'échanges de terres forestières en pente faible

contre des surfaces anciennement agricoles sur pentes fortes devrait la faciliter ; 2o degager parmi les methodes experimentees dans le monde celles qui sont effectivement applicables a la Reunion compte tenu de son contexte topographique et climatique particulier ; 3o elaborer une doctrine adaptee a la Reunion en s'appuyant sur le centre technique forestier tropical ; 4o s'appuyer egalement sur l'experience en cours de la SAFER : cultures alternees par bandes de niveau, dispositif des debris vegetaux ou du defrichement en andains horizontaux colonises par une vegetation arbustive (fascinages) ; 5o organiser a l'intention des responsables agricoles de la chambre d'agriculture, mais aussi des agriculteurs des sessions de formations specialisees dans les problemes de lutte contre l'erosion ; 6o introduire ou intensifier un enseignement special sur la lutte contre l'erosion agricole sous climat tropical dans les lycees d'enseignement professionnel agricole de la Reunion. Le secretariat d'Etat charge de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs et le ministere de l'agriculture examinent dans quelles conditions ces dispositions peuvent etre rapidement mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2319

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Ministère attributaire : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2508